

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 juin 2024 à 20h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle étaient présents les conseillers messieurs Jonathan Bolduc-Dufour, Michel Bonneville et Francis Lamarre ainsi que mesdames Lyne Morin, Emmanuelle Prud'homme et Edith Lamoureux.

Également présente: Madame Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière

**ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2024**
4. **AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS**
  - 4.1 **DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS**
5. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - a) Demande d'appui financier pour couvrir les frais d'entretien et d'achat des fleurs – Fabrique – 393,87 \$
  - b) Constitution du comité pour l'église
  - c) Demande d'autorisation pour le tournage d'un film par Tundra Films Productions Canada Inc. sur l'autoroute 35 – 15 au 19 juillet
  - d) Planification des besoins d'espaces 2025-2035
  - e) Autorisation d'inscription et de paiement pour le congrès FQM 26-28 septembre – 990,00\$ par participant
  - f) Confirmation à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu pour la gestion du service de transport adapté
6. **LOISIRS ET CULTURE**
  - a) Demande de gratuité pour le terrain de Baseball par la Sûreté du Québec – Tournoi de Baseball au profit de la maison HINA– 22 juin 2024
  - b) CRSQV – Camp préparatoire à la transition du primaire au secondaire – Budget de 280,00\$ demandé (40,00\$ par enfants pour 7 enfants)
  - c) Demande de gratuité du Pavillon des loisirs du 9 septembre au 29 novembre 2024 (mardi et jeudi) pour le programme PIED – FADOQ
  - d) Demande de gratuité du Pavillon des loisirs par l'Organisme de participation des parents pour le bal des finissants des 6<sup>e</sup> années de l'école Capitaine-Luc-Fortin– 21 juin 2024
7. **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

Aucun point à l'ordre du jour
8. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - a) Adoption du projet de règlement 538 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux correctifs des branches 47 et 48 de la rivière du Sud
  - b) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 539 relatif à la taxation des contribuables bénéficiaires dans les travaux de nettoyage de fossé dans le rang Sainte-Marie
  - c) Demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. pour utiliser un lot à une autre fin que

l'agriculture – Lot 4 776 511

- d) Nomination de M. Arnaud Bélanger de la firme Gestim Inc à titre d'inspecteur municipal en urbanisme et fonctionnaire désigné

## 9. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour

## 10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE

- a) Abrogation de la résolution 2024-05-082 relative au nettoyage de fossé dans la montée Lamoureux
- b) Offre de service pour le changement des gouttières du Pavillon des loisirs – Construction et Rénovation DMS – 1232,00\$ + taxes
- c) Offre de service pour le remplacement de deux entrées de vanne d'aqueduc par hydro-excavation (569 et 561 rue principale) – Enviro5 – 1600,00\$ + taxes
- d) Demande d'achat pour du paillis de cèdre – BMR – 344,76\$ + taxes
- e) Avis de motion et dépôt du projet de règlement 540 relatif à l'uniformisation des numéros civiques pour les résidences et autres bâtiments sur le territoire de la municipalité

## 11. VARIA

- a) Demande d'information de M. St-Denis : Tonnage des matières résiduelles par Compo
- b) Démission de M. Mikael Proulx de la firme Gestim Inc

## 12. COURRIER

Aucun point à l'ordre du jour

## 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

## 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : 20H25

### 1. OUVERTURE

**M. Martin Thibert, maire, ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue à tous.**

**2024-06-091** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de débiter cette assemblée à 20h00.  
ADOPTÉ

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2024-06-092** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. Le varia demeure ouvert. ADOPTÉ

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2024

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2024-06-093** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024. ADOPTÉ

#### 4. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES COURANTS

##### COMPTES COURANTS

\*\*\* AU 4 JUIN 2024 \*\*\*

ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
ROCHETTE JOSÉE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	43,20 \$
OUELLETTE SUZANE	HONOR. PROF 22/03 AU 9/05	504,00 \$
F.Q.M.	SERV. CONSULTANT FEV-MARS 2024	302,42 \$
F.Q.M.	SERV. CONSULTANT 2023-2024	473,85 \$
VOX AVOCATS INC.	FORMATION OBLIGATOIRE CCU	862,31 \$
DESJARDINS SERVICES DE C	PROJETEUR	160,95 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOUTEILLE EAU	7,25 \$
MUNICIPALITÉ HENRYVILLE	COMMANDITE FÊTE NATIONNALE	500,00 \$
MATIS LAROUCHE	CONTRIBUTION FINISSANT	50,00 \$
THOMAS ALIX	CONTRIBUTION FINISSANT	50,00 \$
ANDY KERNEN	CONTRIBUTION FINISSANT	50,00 \$
MOLLY THIBERT	CONTRIBUTION FINISSANT	50,00 \$
MYA BOUCHER	CONTRIBUTION FINISSANT	50,00 \$
LAICYA D'AVIGNON	CONTRIBUTION FINISSANT	50,00 \$
ÉLEXY BONNEVILLE	CONTRIBUTION FINISSANT	50,00 \$
C.E.R.H.	CONTRIBUTION FINANCIÈRE JUILLE	363,00 \$
R.C.G.T.	RÉGIE EAUX USÉES	5 747,76 \$
R.C.G.T.	RÉGIE EAUX USÉES AJUSTEMENT	14,86 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
GROUPE SÉCURITÉ ALARMA	INSP.SYSTEME ALARME GARAGE	536,01 \$
GROUPE SÉCURITÉ ALARMA	INSP.SYSTEME ALARME CASERNE	482,84 \$
HYGIÈNE DU MILIEU - TRANSPORT - VOIRIE		
FNX INNOV INC.	ÉTUDE FAISABILITÉ USEP	1 892,43 \$
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	AJUSTEMENT TAXES	1 428,52 \$
J.A. BEAUDOIN CONSTRUCTI	EMPIERREMENT FOSSÉ STE-MARIE	7 352,24 \$
ENVIRO5	NETTOYAGE PLUVIAUX	2 394,35 \$
MUNICIPALITÉ DE VENISE-E	DÉNEIGEMENT MONTÉE ROY	2 079,71 \$
DAUDI PAVAGE EXCAVATION	ASPHALTE STATIONNEMENT	48 011,49 \$
DAUDI PAVAGE EXCAVATION	ASPHALTE STATIONNEMENT ENTRÉE	10 922,40 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 41.10L	69,02 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 55.62L	94,50 \$
SUPER SOIR VENISE	ESSENCE 60.77L	101,44 \$
L'HOMME ET FILS INC.	CLE VIERGE	10,35 \$
L'HOMME ET FILS INC.	PEINTURE MARQUAGE	29,85 \$
L'HOMME ET FILS INC.	CLE VIERGE	17,60 \$
L'HOMME ET FILS INC.	ATTACHE CLIQUET	29,87 \$
L'HOMME ET FILS INC.	RUBAN TEFLON	0,78 \$
MOTOSPORT G. & L. ENR.	FILTRE A AIR	12,64 \$
UNIFORMES BEAUDIN	MANTEAU + SALOPETTES VOIRIE	295,49 \$
9429-9005 QÉBEC INC.	MENSUALITÉ TRACTEUR 6	700,81 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOUCHON TÊTE ENTRÉ D'EAU	47,05 \$
L'HOMME ET FILS INC.	COUVERCLE ENTRÉ EAU	18,31 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOUCHON AQUEDUC	13,73 \$
L'HOMME ET FILS INC.	BOUCHON AQUEDUC	3,43 \$
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN	TEMPS PEPINE BONHOMME EAU	620,87 \$
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN	TEMPS PEPINE RUE LANOUE	310,43 \$
MOTOSPORT G. & L. ENR.	BOUGIE	8,04 \$
L'HOMME ET FILS INC.	SEMENCE GAZON 10KG	97,71 \$
L'HOMME ET FILS INC.	POTEAU	2,16 \$
TERRASSEMENT BOURGEOIS	TONTE DE GAZON VERS 1 DE 3	3 372,61 \$

L'HOMME ET FILS INC.	CHARGEUR MURAL	36,75 \$
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>		
MOBI-MOBILIER URBAIN INC	BALANÇOIRES AVEC TOITS	31 227,22 \$
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT IN	TEMPS PEPINE PARC	1 493,53 \$
CADIEUX, SOPHIE	YOGA 17/04 AU 19/06	1 505,35 \$
SAMUEL SENÉCAL	COURS DU 8/04 AU 24/06 VERS 2	860,00 \$
		<b>125 409,13 \$</b>

**2024-06-094** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les dépenses au montant total de 125 409,13 \$ soient autorisées pour le paiement des comptes courants tels que présentés.  
ADOPTÉ

#### 4.1 DÉPÔT DES COMPTES MENSUELS

Les membres du conseil prennent acte de la liste des chèques émis en paiement des dépenses incompressibles telles que décrites au règlement 413.

#### **Dépenses incompressibles – Règlement 413**

<b>COMPTES MENSUELS</b>		
<b>RÈGLEMENT 413</b>		
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. PAVILLON DES LOISIRS	719,18 \$
MINISTRE DU REVENU DU QU	REMISE MAI 2024	5 390,13 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANA	REMISE MAI 2024	2 053,56 \$
UNIFOR	REMISE MAI 2024	162,50 \$
FINANCIÈRE MANUVIE	ASSUR. COLLECTIVE JUIN 2024	795,86 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	AJUSTEMENT REMISE AVRIL	68,32 \$
INDUSTRIELLE ALLIANCE GR	1816707265 REMISE MAI 2024	188,90 \$
TD WATERHOUSE CANADA INC	31Y8X05 REMISE MAI 2024	112,48 \$
CAISSE DESJARDINS DU HAU	204932-01 REMISE MAI 2024	142,80 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE A.	QUOTE-PART EAU POTABLE JUILLET	18 728,00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSE D'EAU MAI 2024	386,32 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	GMR JUIN 2024	7 643,51 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	QUOTE-PART DIGUES	20 502,04 \$
GESTIM INC.	SERV. INSPECTION MAI 2024	3 211,60 \$
MRC DU HAUT-RICHELIEU	QP - ADMIN JUILLET 2024	51 657,01 \$
HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. CENTRE COMMUNAUTAIRE	772,27 \$
SALAIRE DES ÉLUS	MAI	3 911,27 \$
SALAIRES DES EMPLOYÉS	ADMIN, VOIRIE ET PARC MAI	14 454,74 \$
		<b>130 900,49 \$</b>

#### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

A) DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR COUVRIR LES FRAIS D'ENTRETIEN ET D'ACHAT DES FLEURS – FABRIQUE – 398,87 \$

**CONSIDÉRANT** la demande reçue par la Fabrique pour un appui financier pour couvrir les frais d'entretien et d'achat des fleurs ;

**CONSIDÉRANT** les factures reçues pour justifier les montants demandés;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**2024-06-095** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité accepte d'appuyer financièrement la Fabrique d'une somme de 398,87 \$ pour couvrir l'achat des fleurs et du paillis. **ADOPTÉ**

**B) CONSTITUTION DU COMITÉ DE L'ÉGLISE**

**2024-06-096** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Lyne Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer les membres du comité comme suit :

Les citoyens : M. Jean Vasseur, Mme Evelyn Boulenaz, M. Mark Handschin, M. Richard Lamarre, Mme Josée Bonneville

ET

Mme Emmanuelle Prud'homme, conseillère municipale, Mme Edith Lamoureux, conseillère municipale, M. Martin Thibert, maire et Laurie Verreault, directrice générale et greffière-trésorière. **ADOPTÉ**

**C) DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE TOURNAGE D'UN FILM PAR TUNDRA FILMS PRODUCTIONS CANADA INC. SUR L'AUTOROUTE 35 – 15 AU 19 JUILLET**

**2024-06-097** Il est proposé par Michel Bonneville, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité autorise Tundra Films Productions Canada Inc. à faire un tournage sur l'autoroute 35.

**D) PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACES 2025-2035**

**2024-06-098** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité approuve la Planification des besoins d'espace 2025-2035 par le Centre de service scolaire des Hautes-Rivières. **ADOPTÉ**

**E) AUTORISATION D'INSPECTION ET DE PAIEMENT POUR LE CONGRÈS FQM 26 AU 28 SEPTEMBRE – 990,00 \$ PAR PARTICIPANT**

**CONSIDÉRANT** que le 82e Congrès annuel de la FQM se tiendra du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec;

**CONSIDÉRANT** le besoin de faire 5 inscriptions pour les quatre (4) conseillers et la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-06-099** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité autorise la dépense pour l'inscription de cinq (5) participants au congrès de la FQM. **ADOPTÉ**

**F) CONFIRMATION À LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU POUR LA GESTION DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT** que le ministère des Transports du Québec oblige les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'offrir un service de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que sur le territoire de diverses municipalités environnantes dites municipalités participantes ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités participantes approuvent annuellement l'offre d'un tel service pour leurs résidents et mandatent par le fait même la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu aux fins de l'organisation et la gestion dudit service ;

**CONSIDÉRANT** que les contrats de transport octroyés en janvier 2020 par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu seront échus en juin 2025 et prévoient 2 années d'options ;

**CONSIDÉRANT** que les contrats seront automatiquement renouvelés aux mêmes conditions, à moins que l'une ou l'autre des parties n'avise l'autre par écrit de son intention de ne pas le voir se renouveler, au moins cent quatre-vingts (180) jours avant son expiration;

**CONSIDÉRANT** que dans le contexte économique actuel, le renouvellement des contrats coûterait minimum 20% plus cher et que l'application des 2 années d'option demeure la solution la plus économique ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu doit connaître la volonté des municipalités participantes de lui confier la gestion du transport adapté pour la prolongation des contrats de transport du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2027;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-06-100** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien confirme à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu son intention de lui confier la gestion du transport adapté à titre d'organisme mandataire, pour une année de prolongation soit du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

**QUE** la municipalité de Saint-Sébastien avisera, au moment opportun, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu si elle souhaite lui confier la gestion du transport adapté pour la seconde année d'option.

**6. LOISIRS ET CULTURE**

**A) DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LE TERRAIN DE BASEBALL PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – TOURNOI DE BASEBALL AU PROFIT DE LA MAISON HINA – 22 JUIN 2024**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été déposée pour la location gratuite du terrain de baseball en vue du tournoi de baseball au profit de la maison Hina du 22 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE :**

**202-06-101** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la Municipalité accepte de louer le terrain de baseball gratuitement à la Sûreté du Québec le 22 juin prochain. **ADOPTÉ.**

**B) CRSQV – CAMP PRÉPARATOIRE À LA TRANSITION DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE – BUDGET DE 280,00 \$ DEMANDÉ (40,00 \$ PAR ENFANTS POUR 7 ENFANTS)**

**CONSIDÉRANT** que, pour plusieurs jeunes, le passage du primaire au secondaire est une période génératrice de stress, d'inquiétudes et d'anxiété;

**CONSIDÉRANT** que le sous-comité loisir du Comité Rural en Santé et Qualité de Vie (CRSQV) présente un projet de camp préparatoire afin de faciliter cette transition en créant des liens entre les jeunes;

**CONSIDÉRANT** que le projet s'adresse à tous les élèves de 6<sup>e</sup> année des écoles primaires pour les 13 municipalités rurales de la MRC du Haut Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de plein air L'Estacade situé à St-Paul-Ile-aux-Noix correspond parfaitement bien au projet pensé par le CRSQV et est en mesure d'offrir ce genre de journée à nos jeunes;

**CONSIDÉRANT** que la date n'est pas encore fixée, mais serait possiblement en automne 2024, peu de temps après la rentrée scolaire 2024-2025;

**CONSIDÉRANT** qu'une somme de 40\$ par enfant de 6<sup>e</sup> année fréquentant l'école Capitaine-Luc-Fortin de Saint-Sébastien est demandée pour la journée de camp;

**CONSIDÉRANT** que ce montant comprend la programmation de divers ateliers et activités qui seront offerts aux jeunes pour la durée du séjour, un repas ainsi que la rencontre de divers intervenants de divers milieux;

**CONSIDÉRANT** que pour l'année courante 2023-2024 à l'École Capitaine-Luc-Fortin de Saint-Sébastien, 7 jeunes sont en 6<sup>e</sup> année;

**CONSIDÉRANT** qu'advenant la présence d'une subvention qui répond aux critères exigés par le projet, nous procéderons à la demande afin d'éviter des coûts à la Municipalité;

**2024-06-102** Il est proposé par Emmanuelle Prud'homme, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Saint-Sébastien autorise la dépense de \$40 par enfant de 6<sup>e</sup> année de Saint-Sébastien afin de leur permettre une participation au camp préparatoire à la rentrée au secondaire. **ADOPTÉ**

#### C) DEMANDE DE GRATUITÉ DU PAVILLON DES LOISIRS DU 9 SEPTEMBRE AU 29 NOVEMBRE 2024 (MARDI ET JEUDI) POUR LE PROGRAMME PIED – FADOQ

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été déposée pour la location gratuite du Pavillon des loisirs en vue du programme PIED par la FADOQ;

##### **EN CONSÉQUENCE :**

**2024-06-103** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Emmanuelle Prud'homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité accepte de louer la salle gratuitement du 9 septembre au 29 novembre à la FADOQ pour le programme PIED. **ADOPTÉ**

#### D) DEMANDE DE GRATUITÉ DU PAVILLON DES LOISIRS PAR L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS POUR LE BAL DES FINISSANTS DES 6<sup>E</sup> ANNÉE DE L'ÉCOLE CAPITAINÉ-LUC-FORTIN – 21 JUIN 2024

**CONSIDÉRANT** qu'une demande a été déposée pour la location gratuite du Pavillon des loisirs en vue du bal des finissants des 6<sup>e</sup> année organisé par l'organisme de participation des parents de l'école Capitaine-Luc-Fortin;

##### **EN CONSÉQUENCE :**

**2024-06-104** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité accepte de louer la salle gratuitement le 12 juin pour le bal des finissants des 6<sup>e</sup> année. **ADOPTÉ**

### 7. PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

### 8. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**A) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 538 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUTABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX CORRECTIFS DES BRANCHES 47 ET 48 DE LA RIVIÈRE DU SUD**

**CONSIDÉRANT** que le code municipal permet au conseil municipal de Saint-Sébastien d'adopter un règlement décrétant une taxe spéciale pour pourvoir au remboursement d'une facture payée à la MRC du Haut-Richelieu pour les travaux correctifs des branches 47 et 48 de la rivière du sud à savoir;

Facture CRF2400300, Branches 47 et 48 de la rivière du sud, au montant de 764.15 \$.

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné à cet effet et que le règlement a été présenté à la séance ordinaire du 7 mai 2024, par le maire Martin Thibert;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-06-105** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le présent règlement soit adopté et qu'il statue et décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1 – TAXATION**

Afin de pourvoir au paiement de la quote-part de 764.15 \$ imposée par la M.R.C. du Haut-Richelieu à la municipalité de Saint-Sébastien pour les travaux correctifs des branches 47 et 48 de la rivière du Sud, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, en une seule fois et seulement sur les montants totalisant plus de 5,00\$, une taxe spéciale sur les immeubles imposables situés dans le bassin versant des branches 47 et 48 de la rivière du Sud tel qu'établi par la M.R.C. du Haut-Richelieu. Les totaux de 5,00\$ et moins seront prélevés à même le fond général. Cette taxe est répartie suivant l'étendue en superficie de ces immeubles compris dans le bassin versant tel qu'elle apparaît au tableau suivant :

**Branches 47 et 48 de la rivière du Sud**

<b>Matricule</b>	<b>Hectares</b>	<b>Total</b>
3298936199	0,16	0,74 \$
3299728826	31,43	150,04 \$
3397245776	44,81	213,95 \$
3398205809	38,83	185,37 \$
3398535408	5,41	25,82 \$
3298923558	0,12	0,59 \$
3298932324	0,22	1,05 \$
3298923188	0,09	0,44 \$
3397301203	8,15	38,91 \$
3399327928	19,37	92,47 \$
3398049820	1,16	5,55 \$
3398246257	1,76	8,42 \$
3298835719	0,076	0,36 \$
3298749705	0,257	1,23 \$
3298843306	0,191	0,91 \$
3298740608	0,396	1,89 \$
3298745303	0,334	1,59 \$
3298827556, 3298828757	0,075	0,36 \$
3298839026	0,101	0,48 \$
3298833628	0,097	0,46 \$
3298920553	0,074	0,35 \$
3298724171	0,298	1,42 \$
3298625551	0,079	0,38 \$
3298614934	0,151	0,72 \$
3298614977	0,118	0,56 \$
3298626011	0,044	0,21 \$
3298624411	0,051	0,24 \$
3298518829	0,059	0,28 \$
3298519170	0,031	0,15 \$

3298645902	0,044	0,21 \$
3297472641	0,107	0,51 \$
3398447611	0,296	1,41 \$
3398136838	0,116	0,55 \$
3398148722	0,304	1,45 \$
3298729088	0,756	3,61 \$
3298824475	0,331	1,58 \$
Na	2,11	10,07 \$
Na	0,337	1,61 \$
3298733224, 3298713274	1,714	8,18 \$
<b>TOTAL</b>	<b>160,055</b>	<b>764,15 \$</b>

## **ARTICLE 2 – PAIEMENT ET INTÉRÊTS**

Ces comptes sont payables dans les 30 jours suivant la date d'envoi du compte.

Le taux d'intérêt est fixé à 8%.

## **ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Laurie Verreault  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **B) AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT 539 RELATIF À LA TAXATION DES CONTRIBUABLES BÉNÉFICIAIRES DANS LES TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSSÉ DANS LE RANG SAINTE-MARIE**

### **Édith Lamoureux donne l'avis de motion du règlement 539.**

## **C) DEMANDE D'AUTORISATION À LA C.P.T.A.Q POUR UTILISER UN LOT À UNE AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE – LOT 4 776 511**

**CONSIDÉRANT** la demande de La Ferme Tayeule inc., propriétaire du lot 4 776 511 afin d'obtenir de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec l'autorisation d'utiliser un lot à une autre fin que l'agriculture ;

**CONSIDÉRANT** que le projet vise à transformer la résidence en marché agrotouristique afin d'y vendre leurs légumes ainsi que plusieurs autres produits locaux ;

**CONSIDÉRANT** que la superficie visée par la demande est de 144 mètres carrés (0.0144 hectare) ;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne contrevient à aucun règlement municipal;

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation demandée ne générera aucun impact négatif supplémentaire sur :

- Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
- Les possibilités d'utilisation du lot aux fins d'agriculture;
- Les activités agricoles existantes et leur développement;
- Les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
- Les lois et règlements environnementaux;
- L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;
- Les ressources eau et sol;
- La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.

**CONSIDÉRANT** qu'aucune indication de l'existence d'espaces approprié disponible ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole pourrait satisfaire la

demande;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-06-106** Il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la Municipalité appuie la demande de La Ferme Tayeule inc. afin d'obtenir de la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec l'autorisation d'utiliser un lot à une autre fin que l'agriculture pour le lot 4 776 511.

**D) NOMINATION DE M. ARNAUD BÉLANGER DE LA FIRME GESTIM INC. À TITRE D'INSPECTEUR MUNICIPAL EN URBANISME ET FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2023-12-219 octroyant à la firme Gestim le service d'inspection municipale ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité peut nommer son fonctionnaire désigné par règlement (LAU, art. 119, par. 7 et art. 63, al. 2) ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme exigés par la réglementation (LAU, art. 120 à 122)

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-06-107** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Jonathan Bolduc-Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la municipalité nomme M. Arnaud Bélanger et l'autorise, en tant que fonctionnaire désigné, à agir à titre d'inspecteur municipal en urbanisme et responsable de la délivrance de permis et certificat, et ce, selon les dispositions du contrat établi et signé avec la firme Gestim inc.;

**QUE** M. Arnaud Bélanger soit nommé en date du 10 juin 2024, fonctionnaire désigné responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs au règlement d'urbanisme à titre d'inspecteur municipal en urbanisme, lequel est chargé d'administrer et désigné à l'application de l'ensemble des règlements en vigueur relevant du service d'urbanisme sur le territoire de la municipalité.

**9. ENVIRONNEMENT**

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

**10. HYGIÈNE DU MILIEU, TRANSPORT ET VOIRIE**

**A) ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-05-082 RELATIVE AU NETTOYAGE DE FOSSÉ DANS LA MONTÉE LAMOUREUX**

**2024-06-108** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'**abroger la résolution 2024-05-082 relative au nettoyage de fossé dans la montée Lamoureux. **ADOPTÉ**

**B) OFFRE DE SERVICE POUR LE CHANGEMENT DES GOUTTIÈRES DU PAVILLON DES LOISIRS – CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DMS – 1232,00\$ + TAXES**

**CONSIDÉRANT** que les gouttières du pavillon des loisirs sont abimées et nécessitent un changement;

**2024-06-109** Il est proposé par Jonathan Bolduc-Dufour, appuyé par Edith Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'offre de service pour le changement de gouttières au Pavillon des Loisirs par Construction et Rénovation DMS au montant de 1232,00\$ + taxes soit acceptée.  
**ADOPTÉ**

C) OFFRE DE SERVICE POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX ENTRÉES DE VANNE D'AQUEDUC PAR HYDRO-EXCAVATION (569 ET 561 RUE PRINCIPALE) – ENVIRO5 – 1600,00 \$ + TAXES

**CONSIDÉRANT** que les conduits d'accès à la vanne d'aqueduc situés devant le 569 et 561 rue principale sont endommagés et que leur utilisation est présentement impossible;

**CONSIDÉRANT** que les conduits d'accès à la vanne d'aqueduc doivent être remplacés;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service reçu de la part d'Enviro5 est au montant de 1600,00\$;

**EN CONSÉQUENCE :**

**2024-06-110** Il est proposé par Lyne Morin, appuyé par Francis Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité octroi le contrat à Enviro5 pour le remplacement d'accès aux vannes d'aqueduc du 561 et 569 rue Principale par l'hydro-excavation. **ADOPTÉ.**

D) DEMANDE D'ACHAT POUR DU PAILLIS DE CÈDRE – BMR – 344,76 \$ + taxes

**2024-06-111** Il est proposé par Francis Lamarre, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil autorise l'achat de paillis de cèdre au BMR d'une somme de 344,76 \$ plus taxes. **ADOPTÉ.**

E) AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 540 RELATIF À L'UNIFORMISATION DES NUMÉROS CIVIQUES POUR LES RÉSIDENCES ET AUTRES BÂTIMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

**Michel Bonneville donne l'avis de motion du règlement 540.**

## 11. VARIA

A) MRC – RETOUR DU MAIRE SUR LES POINTS CONCERNANT SAINT-SÉBASTIEN

**Le maire mentionne les points concernant Saint-Sébastien discutés lors de la rencontre de la MRC.**

B) DEMANDE D'INFORMATION DE M. ST-DENIS : TONNAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR COMPO

C) DÉMISSION DE M. MIKAEL PROULX DE LA FIRME GESTIM INC.

## 12. COURRIER

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

## 13. QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

## 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**2024-06-112** L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Edith Lamoureux, appuyé par Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 20H25. **ADOPTÉ**

---

Martin Thibert,  
Maire

---

Laurie Verreault,  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Martin Thibert, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Martin Thibert,  
Maire